

REPONSE DU GOUVERNEMENT AU 11^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE INTERNATIONAL, INTITULÉ : TAXE SUR LES LOGEMENTS SOUS-UTILISÉS : RÉPERCUSSIONS POTENTIELLES ET MESURES PROPOSÉES

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada est heureux de répondre au 11^e rapport du Comité permanent du commerce international (le Comité) intitulé « La taxe d'habitation sous-utilisée : Impacts potentiels et mesures proposées », déposé à la Chambre des communes le 20 novembre 2023. Le gouvernement du Canada apprécie le travail du Comité et accueille favorablement son analyse, ses opinions et ses recommandations.

Les paragraphes qui suivent représentent la réponse du gouvernement.

Recommandation 1: Que le gouvernement du Canada se penche sur la conception de la taxe sur les logements sous-utilisés, y compris quant aux exemptions et à la déclaration de la taxe. En examinant si des modifications aux éléments conceptuels sont nécessaires, le gouvernement devrait examiner les répercussions potentielles sur les propriétaires d'immeubles résidentiels au Canada et sur l'atteinte des objectifs stratégiques établis pour cette taxe.

Le gouvernement du Canada prend acte de cette recommandation, tout en notant qu'il a pris récemment des mesures pour simplifier la taxe sur les logements sous-utilisés (TLSU).

Le gouvernement du Canada continuera de travailler sur la mise en œuvre de ces mesures, y compris les changements annoncés dans l'Énoncé économique de l'automne 2023. Ces changements incluent notamment une réduction des pénalités minimales imposées lorsqu'une personne omet de produire une déclaration de la TLSU au besoin et lorsque la déclaration est requise, l'intégration d'une nouvelle exonération de la TLSU pour certaines mesures d'adaptation à l'intention d'employés, ainsi qu'une série d'autres changements à la TLSU de nature plus technique visant à garantir que la TLSU s'applique conformément à l'intention de la politique. On prévoit que les changements proposés devraient permettre de réduire considérablement les plaintes relatives au fardeau en matière d'observation lié à la TLSU.

Recommandation 2: Que le gouvernement du Canada, dans le cadre de ses efforts visant à maintenir et à resserrer ses liens commerciaux et d'autres relations avec les États-Unis, veille à réagir rapidement à toute demande officielle formulée par le gouvernement américain, y compris en ce qui concerne la taxe sur les logements sous-utilisés.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. Compte tenu de la nature profonde et intégrée des économies du Canada et des États-Unis, le gouvernement du Canada convient qu'il est fondamental que les représentants de nos gouvernements respectifs répondent rapidement à toute demande de renseignements officielle concernant les questions bilatérales, commerciales et économiques afin d'en atténuer les répercussions négatives. Les fonctionnaires canadiens dialoguent régulièrement avec leurs homologues américains par divers canaux, notamment dans le cadre de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique, lors de réunions de la Commission du libre-échange à l'échelle ministérielle et de réunions de comités de travail réunissant des experts commerciaux.

Recommandation 3: Que le gouvernement du Canada poursuive et améliore ses efforts pour aider les propriétaires d'immeubles résidentiels au Canada à remplir la déclaration relative à la taxe sur les logements sous-utilisés. À cette fin, le gouvernement devrait s'assurer que les informations relatives à cette taxe et à ses exemptions soient claires et accessibles, et que la déclaration de la taxe soit aussi simple que possible.

Le gouvernement du Canada soutient cette recommandation en principe et accepte de veiller à ce que les renseignements concernant la TLSU et les exonérations connexes soient clairs et accessibles, et que la déclaration de revenus en lien avec la TLSU soit aussi simple que possible. Le gouvernement du Canada continue de reconnaître qu'il est important que les propriétaires touchés comprennent leurs obligations et leurs responsabilités en vertu de la Loi sur la TLSU. Afin de sensibiliser le public à la TLSU, le gouvernement du Canada a entrepris des activités de sensibilisation, de mobilisation des intervenants, de communication et de marketing à l'intention des publics nationaux et internationaux et continuera de prendre ces mesures.

L'évaluation des activités antérieures de sensibilisation, de communication et de marketing permettra d'établir les pratiques exemplaires sur lesquelles s'appuyer et d'adapter les stratégies pour les prochaines campagnes promotionnelles. Des indicateurs de rendement améliorés seront élaborés afin d'établir des références qui éclaireront la prise de décision concernant les activités promotionnelles qui contribueront à améliorer la portée des messages.

Recommandation 4: Que le gouvernement du Canada prenne immédiatement des mesures afin de simplifier la Déclaration de la taxe sur les logements sous-utilisés et formulaire de choix (UHT-2900 F) afin d'aider les propriétaires canadiens d'un immeuble résidentiel qui doivent remplir ce formulaire, mais n'ont pas à payer la taxe sur les logements sous-utilisés. Il faudrait, entre autres, ajouter à la première page une « case à cocher » qui permettrait aux contribuables canadiens d'indiquer s'ils sont exempts de cette taxe. De plus, le gouvernement devrait veiller à ce que l'Agence du revenu du Canada donne des directives en temps opportun à tous les propriétaires canadiens d'un immeuble résidentiel qui seraient affectés par la taxe sur les logements sous-utilisés.

Le gouvernement du Canada soutient la recommandation en principe. Des mesures ont déjà été prises pour simplifier le formulaire UHT-2900 F Déclaration de la taxe sur les logements sous-utilisés et formulaire de choix de l'ARC grâce aux modifications de la loi et des règlements proposées dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2023. Notamment, ces changements proposés généreraient une baisse du besoin des propriétaires fonciers de produire une déclaration en 2023 et lors des années civiles ultérieures.